

A Girandulata

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'inscription à une activité implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions de vente par le souscripteur, qui s'engage à informer chacun des participants de toutes les modalités.

CHAMP D'APPLICATION

La SAS A Girandulata organise, commercialise des activités de plein air dans la région des deux Sorru en Corse. Sont définies comme activités collectives, les activités qui sont proposées à des individuels ou groupes d'individuels qui s'inscrivent séparément et sont regroupés dans la même sortie. Il peut s'agir par exemple de personnes seules, de groupes d'amis ou de familles.

PARTICULARITE DE LA PRATIQUE

Les activités de pleine nature proposées par A Girandulata sont soumises aux aléas climatiques et humains, cela implique la possibilité de changement de programme à tout moment.

En dernier ressort, le moniteur reste seul juge du programme qu'il peut adapter en raison d'impératifs de sécurité.

INSCRIPTION ET RESERVATION

Toute inscription à nos activités implique une adhésion à nos conditions générales de vente.

Les réservations se font directement par téléphone.

NOMBRE MINIMUM DE PARTICIPANTS

Nos sorties sont assurées si le nombre minimum de participants est inscrit, en cas de nombre d'inscrits trop peu important, la sortie est décalée ou annulée, voir conditions d'annulations de notre part.

PRIX

Les tarifs sont présentés sur les pages facebook, instagram et sur le site internet « A Girandulata » ainsi que sur la brochure disponible en libre-service auprès d'hôtels, campings, offices de tourisme, etc...

Les prix comprennent : l'organisation, la prestation d'encadrement assurée par un guide diplômé et le prêt de matériel technique et de sécurité nécessaire à la pratique de l'activité choisie.

Dans tous les cas, nous vous invitons à vous référer à la fiche technique du produit, disponible sur simple demande.

Les prix ne comprennent pas : la location éventuelle de matériel (ex : Go Pro, portable), le transport jusqu'au lieu d'activité (lieu de rendez-vous et site de pratique) et les frais à caractère personnel.

Les repas (pique-nique, eau, collation) sont à la charge du client, sauf mention contraire.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSCRIPTION

Engagement et solidarité : Dans le cadre d'un groupe, ou de l'inscription pour plusieurs personnes, le souscripteur s'engage à faire connaître et approuver les conditions générales à tous les participants inscrits.

En cas de manquement aux CGV (retard, annulation, abandon), de l'un ou plusieurs participants, la totalité des prestations est due par le souscripteur.

MODE DE PAIEMENT

Pour les prestations d'encadrement, le règlement doit être adressé (libellé), directement à l'attention de la SAS « A Girandulata ». Cette mention sera stipulée lors de la réservation.

Moyens de paiement acceptés : espèces, carte bancaire ou cheque.

RETRACTATIONS

Les droits de rétractation du consommateur selon les articles L221-28-12 du Code de la consommation ne sont pas applicables aux contrats ayant pour objet des prestations de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs, datées. Le contractant ne bénéficiera donc d'aucun droit de rétractation.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Nos activités sont ouvertes à tous ; néanmoins suivant les activités et les parcours, certaines conditions sont à prendre en compte (limite d'âge, savoir nager, niveau technique, condition physique, etc...).

A Girandulata n'a pas les moyens de vérifier le niveau de pratique sportive de ses clients.

Il revient donc à chaque participant d'avoir évalué sa forme physique en fonction des choix de parcours qu'il souhaite réaliser.

Pour les activités canyons, il est impératif de savoir nager et s'immerger.

Vous ne devez pas faire l'objet de contre-indication médicale à la pratique de l'activité choisie.

IMPORTANT : Vous ne faites pas l'objet d'une contre-indication médicale mais vous êtes dépendant de soins ou de traitements médicaux spéciaux (asthme, diabète, etc.) ou encore votre état de santé nécessite une attention particulière (articulation fragile, problème de dos, port de lunettes obligatoire, etc.), vous devrez impérativement en informer le responsable qui validera ou pas votre réservation.

Vous devez également et impérativement en informer le Moniteur avant le départ de l'activité et prévoir les médicaments d'urgence adaptés, selon préconisations médicales.

ASSURANCES

Conformément à la législation, la SAS A Girandulata est dotée d'une assurance en responsabilité civile professionnelle.

Chaque participant doit également être titulaire d'une responsabilité civile individuelle. En vue de vous protéger en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir au cours de l'activité, il vous est indispensable de posséder une garantie multirisque couvrant les frais d'annulation, d'assistance et de rapatriement.

Nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle de chaque participant.

Les encadrants sont indépendants et ont leur propre Responsabilité Civile Professionnelle.

En cas d'accident corporel, la responsabilité de la SAS A Girandulata et du moniteur intervenant est dérogée dès la prise en charge de la victime par les organismes de secours compétents, et toute suite hospitalière sera du ressort des assurances personnelles de l'accidenté.

La pratique des activités de pleine nature se déroule dans un environnement spécifique dit « à risque ».

Chaque participant est conscient, étant donné le caractère spécifique des activités proposées, qu'il peut courir certains risques dus notamment à l'éloignement, à l'isolement et au caractère spécifique du milieu (rivière, grotte, falaise, etc...). Il les assume en toute connaissance de cause et il doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par les professionnels.

Le participant/client est responsable du matériel qui lui a été prêté pour l'activité. Le professionnel ne pourra être tenu responsable des préjudices pouvant être causés par le matériel mis à disposition.

En cas de vol ou de détérioration du matériel prêté, il peut être demandé au participant/client un dédommagement lié à l'usure ou un remboursement total du matériel.

Les professionnels (moniteurs) et A Girandulata ne pourront être tenus responsables de la perte, du vol (y compris dans les véhicules) ou de la casse d'objets (ex : lunettes, appareils photos...) que les pratiquants pourraient emmener avec eux durant l'activité et pouvant subvenir au cours de l'activité.

ANNULATION MODIFICATIONS

Toute annulation de votre part doit nous parvenir au plus tard 48 heures avant le début de l'activité. A moins de 24 heures du départ : la totalité du prix de l'activité est due.

Non présentation au RDV : en cas de non présentation à l'activité, aucun remboursement ne sera effectué.

Retard : tout retard de votre part au lieu et heure de rdv de l'activité, est considéré comme une annulation à moins de 24h et ne donne donc droit à aucun remboursement.

Abandon : Toute interruption volontaire de votre part de l'activité n'ouvre droit à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre encadrant, pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité.

En cas d'impossibilité d'effectuer l'activité de votre part, vous pouvez nous proposer une autre personne à la condition qu'elle remplisse les mêmes conditions.

Si nous devons annuler un départ d'activités pour des raisons indépendantes de notre volonté, mauvaise météo (...) nous vous proposerions si possible différentes solutions de remplacement, au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes perçues.

Exclusion : à tout moment nos encadrants peuvent décider de l'exclusion d'un ou plusieurs participants à une activité pour raison de niveau insuffisant, pour non respect des consignes de sécurité ou pour toute autre raison jugée importante par le moniteur.

RENDEZ-VOUS

Une heure et un lieu de rendez-vous vous sont systématiquement communiqués quelque soit la prestation. Pour le bon déroulement des activités et par respect envers les autres participants et le professionnel qui vous encadre, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des informations préalablement transmises par nos soins. Veillez à anticiper vos trajets de manière à être ponctuel. Nous tolérons un retard de 10 minutes maximum. Au-delà de ce délai, les moniteurs partent en activités et aucun remboursement ou indemnité ne sera exigible.

ENCADREMENT DES JEUNES (MINEURS):

Les mineurs de moins de 14 ans non accompagnés par un adulte (responsable légal) ne sont pas acceptés dans les activités dites « collectives ».

Les mineurs de 14 à 18 ans non accompagnés, peuvent être acceptés dans les activités dites « collectives », sous réserve d'autorisation parentale et sous certaines conditions (niveau sportif, habileté, etc...)

Dans ce cas, une autorisation parentale sera signée par le représentant légal le jour de l'activité.

Dans le cas où l'activité nécessite un déplacement sur site (falaise, canyon, grotte, etc...), le transport du mineur devra être assuré par le représentant légal.

LITIGES

Toute réclamation doit être adressée à SAS A Girandulata par lettre recommandée avec AR dans un délai d'un mois après la date de retour et sera du ressort du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

VALIDITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

A Girandulata se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente et cela sans préavis.

SAS A Girandulata

Place de la mairie

20125 SOCCIA

Immatriculé au RCS d'Ajaccio

N° Siret : 900 744 202 00012

Capital social : 1000€